

Info-Parents



Important

Date d'ouverture : Lundi 23 juin 2025

Date de fermeture : Vendredi 15 août 2025 13h00.

Fermé le mardi 24 juin 2025 (fête nationale du Québec) et le lundi 30 juin (fête du Canada) et pendant les 2 semaines des vacances de la construction (20 juillet au 2 août)

Horaire de la journée : Lundi au jeudi de 6h45 à 17h30

Vendredi de 6h45 à 13h00

Pour nous joindre :

Pour rejoindre la directrice des loisirs ou la coordonnatrice du terrain de jeux :

418-582-3341 poste 103 ou loisirs@st-gedeon-de-beauce.qc.ca

Par Messenger sur la page Facebook « Terrain de jeux 2025 St-Gédéon »

Objectifs

Le programme du Terrain de jeux vise essentiellement les objectifs suivants :

- ⇒ Divertir les enfants par le biais d'activités éducatives variées;
- ⇒ Offrir un environnement sain où l'enfant pourra socialiser (respect des autres, du langage, comportement adéquat);
- ⇒ Procurer un encadrement adéquat, sécuritaire et respectueux pour l'enfant.

Absence

Lorsque votre enfant est absent une journée, vous devez téléphoner au terrain de jeux et avertir la coordonnatrice qui fera le message à l'animateur. Ce moyen permettra d'avoir un meilleur système de sécurité pour vos enfants. Si personne ne vous répond, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale en précisant la date, l'heure de votre appel ainsi que le nom de votre enfant.

Procédures d'accueil et de départ

Accueil :

Vous pouvez amener votre enfant **dès 6h45** le matin.

1. Signaler sa présence à l'animateur responsable des présences à l'extérieur.
2. Déposer son lunch et ses effets personnels, à l'endroit prévu (point de rassemblement de groupe).



La journée de terrain de jeux commence dès 8h45 avec un rassemblement. Les activités de groupe débutent à 9h00 pour se terminer à 15 h 15. Les dernières 15 minutes sont consacrées au rassemblement du soir. **Il est très important que votre enfant soit présent à 8h45 dans la zone attirée à son groupe pour le rassemblement.** Les activités se déroulent à l'extérieur, sur le site de l'école primaire principalement. Les animateurs peuvent utiliser les sites de l'école primaire, le terrain du complexe St-Louis et le Parc l'évasion.

Départ :

- ⇒ Les enfants qui ont l'autorisation de partir à 15h15 peuvent quitter après le rassemblement avec l'autorisation de l'animatrice.
- ⇒ L'heure de fermeture du site est 17h30 du lundi au jeudi et **13h00 le vendredi**. Des frais supplémentaires de 5,00 \$ par période de 15 minutes seront chargés après cette heure.

L'enfant doit quitter le terrain de jeux uniquement avec la personne mentionnée lors de l'inscription (ou selon une note laissée à la coordonnatrice). La responsable devra avoir été avisée par écrit ou verbalement par l'autorité parentale, si une autre personne que celle prévue doit venir chercher l'enfant. Celui-ci peut partir seul si une autorisation spéciale est signée lors de l'inscription. Le terrain de jeux n'est plus responsable de l'enfant lorsque celui-ci quitte le terrain de jeux à l'heure prévue.

Page Facebook

Après l'inscription de votre enfant, vous recevrez une demande courriel pour rejoindre notre groupe. Cette page privée servira à partager les activités ainsi que les rappels essentiels. Vous pourrez aussi échanger avec nous directement via le Messenger de cette page.

La sécurité

Pour nous comme pour vous, la sécurité de vos enfants passe avant tout. Voici quelques mesures mises en place afin de faire de cette préoccupation une réalité :

- ⇒ La coordonnatrice et les animateurs ont reçu un cours de premiers soins;
- ⇒ Cahier de directives écrites et rapports d'accident sont remplis par l'animateur témoin de tout accident;
- ⇒ Fiches santé et contrôle des présences en avant-midi, midi et en après-midi;
- ⇒ L'enfant est toujours accompagné dans ses déplacements;
- ⇒ L'enfant qui doit porter des flotteurs lors des sorties sera identifié par un bracelet;



Lorsque survient un accident occasionnant des blessures, la procédure établie est la suivante :

1. L'assistant va chercher la coordonnatrice;
2. La coordonnatrice administre les premiers soins, prend les dispositions nécessaires (téléphone, consultation, etc.) et assure le suivi à l'enfant jusqu'à la prise en charge de l'autorité parentale ou son remplaçant;
3. Si la coordonnatrice n'arrive pas à rejoindre le ou les parents, elle contactera la personne, autre que le parent, inscrite au dossier de l'enfant;
4. Un rapport décrivant les événements survenus sera fait et inscrit au dossier des accidents.

ALLERGIES - ARACHIDES - POISSONS

Pour prévenir la sécurité des enfants atteints d'allergies, nous vous demandons de ne pas envoyer à votre enfant de la nourriture contenant des arachides, des noix et du poisson.

AUTORISATION ÉCRITE :

- ⇒ Si, pour une raison, vous permettez à votre enfant de quitter le site durant la journée, une autorisation écrite est nécessaire.

Nos attentes

Ce que nous souhaitons, c'est que vous soyez complices de nos efforts et de notre travail. Devenez un témoin attentif et coopératif. En effet, nous sommes ouverts à vos commentaires, suggestions

et recommandations afin de vous offrir un service qui correspond davantage à vos besoins. Vous pouvez vous adresser directement à la directrice des loisirs : loisirs@st-gedeon-de-beauce.qc.ca

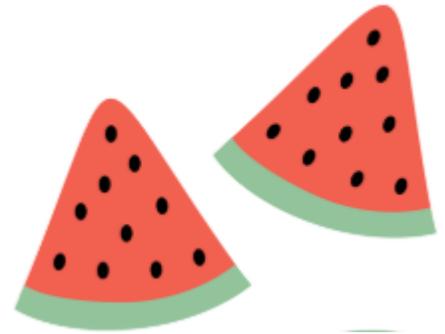
Lunchs

Prévoir un lunch complet pour le dîner, deux collations ainsi qu'une **gourde d'eau**.

**** Il est important de prendre les dispositions nécessaires pour assurer une bonne conservation des aliments (sachet de glace) **. (Les frigidaires ne seront pas disponibles.)**

LUNCHS FROIDS POUR LE DÎNER.

**** Tous les effets personnels de votre enfant doivent être identifiés (boîte à lunch, vêtements, souliers, serviette, crème solaire, etc.) ****



Vêtements

Assurez-vous que votre enfant ait en sa possession le nécessaire pour les jeux d'eau chaque jour (maillot, serviette) ainsi que des vêtements de rechange, des espadrilles, soulier fermé et vêtements confortables pour bouger. Lors des sorties d'eau (Éco-Parc), les enfants ayant besoin de flotteurs ou veste de flottaison doivent les apporter le matin même.

Identification : Il est primordial de bien identifier les vêtements et accessoires utilisés afin de minimiser les pertes.

Crème solaire : Une crème solaire est **obligatoire** pour contrer les effets des rayons solaires. Aucun échange de crème solaire n'est permis au Terrain de jeux.

En cas de pluie, prévoir des vêtements de pluie même si les activités auront lieu à l'intérieur.

Médicaments

Pour la sécurité de votre enfant, nous vous demandons de ne laisser aucun médicament en sa possession.

Vous devez remplir la fiche de contrôle d'administration de médicament écrite pour nous permettre de donner un médicament à votre enfant et remettre la médication à la coordonnatrice. Si cette fiche n'est pas remplie, aucun médicament ne sera administré.

LES RÈGLES DE VIE

Au terrain de jeux



RESPECT

Respecter les autres amis, les membres de l'équipe et les biens matériels du camp.

SÉCURITÉ

Suivre les consignes de sécurité données par les animateurs et ne pas mettre en danger sa propre sécurité ou celle des autres.

PARTICIPATION

Participer activement aux activités proposées par les membres de l'équipe.

ÉCOUTE

Écouter attentivement les consignes données par les animateurs et suivre leurs directives.

BONNE CONDUITE

Adopter un comportement approprié et respectueux en tout temps.

COMMUNICATION

Communiquer ouvertement avec les animateurs en cas de problème ou de préoccupation.

COOPÉRATION

Travailler en équipe et aider les autres campeurs lorsque nécessaire.

PROPRETÉ

Maintenir les lieux propres et ranger ses affaires après utilisation.

Informations importantes

- ⇒ Les animateurs ont la tâche, plusieurs fois par jour, de faire penser à votre enfant de se mettre de la crème solaire;
- ⇒ Prévoir tous les jours : crème solaire, costume de bain, serviette de bain et **vêtements de rechange** (au besoin);
- ⇒ Nous ne sommes pas responsables des objets perdus, veuillez identifier chacun des objets de votre enfant. Un coin « objets perdus » est mis en place à l'intérieur de l'école tout l'été;
- ⇒ Il est strictement interdit d'apporter des objets personnels non nécessaires au terrain de jeux (cartes de jeux, petites voitures, poupées, DS, MP3, iPod, etc.). Tout objet non nécessaire sera confisqué à l'enfant et remis aux parents;
- ⇒ Votre enfant doit avoir une tenue de sport adéquate (ex : t-shirt, culotte courte, espadrilles). Il est normal qu'à l'occasion votre enfant ait à **courir** et à **se salir**.

